

Déroulé de la sélection des dossiers

L'envoi des candidatures se fera à travers Démarches Simplifiées jusqu'au 26 octobre 23h59.

A l'issue d'une première phase de présélection, les porteurs des projets seront invités à présenter leur projet le 21 novembre devant un jury composé par des experts en participation citoyenne et d'acteurs publics. Les candidatures retenues seront annoncées avant fin novembre.

Caractéristiques des candidatures attendues

1. Nature des candidatures attendues

Ne sont éligibles que des démarches démarrant à partir de la date de notification officielle des lauréats. En conséquence, seules les candidatures présentant des projets de participation citoyenne n'ayant pas encore démarré seront éligibles.

2. Portage du projet

- Portage stratégique : Le dossier de candidature devra comporter un courrier signé par le/la représentant.e de la direction porteuse en tant que directeur.trice du projet.

- Porteur opérationnel (chef de projet) : le portage opérationnel est assuré par un agent (ou plusieurs) faisant partie de l'Administration Territoriale de l'État (ATE) en Pays de la Loire. Il peut être associé à une collectivité territoriale ou un acteur associatif. Le dossier de candidature devra comporter des courriers signés par leurs représentants légaux pour témoigner de leurs engagements dans les projets, ainsi que [la fiche d'engagement à télécharger sur ce lien](#) signée par le.a chef et le.a directeur.trice du projet.

- Équipe projet : elle peut être composée de différents acteurs (citoyens, agents d'État, milieu associatif, agents des collectivités...) engagés dans la continuité de la démarche. L'équipe projet comprend au moins une personne issue de la direction porteuse de la direction ATE qui porte le projet.

3. Problématique du projet

Le projet devra être lié à une politique prioritaire du gouvernement ([pour consulter les politiques prioritaires cliquez sur ce lien](#)) et devra partir d'une problématique concrète et non pas d'une solution préconçue.

4. Publics et acteurs

La volonté d'aller vers les citoyens, notamment ceux les plus éloignés de la participation et des administrations, et l'implication d'une diversité d'acteurs du terrain seront deux critères pris en compte au moment de la sélection des projets.

5. Objectifs et impacts

Les candidats devront préciser les objectifs et impacts attendus de la démarche de manière claire et concrète. La dimension de la répliquabilité et du passage à l'échelle seront des critères pris en compte pour la sélection des projets.

6. Méthodes

Les porteurs des projets pourront préciser dans la candidature quelle(s) sont la(les) méthodologie(s) qu'ils ont préidentifiée(s). Le CAP sera à l'appui des porteurs des projets lauréats afin de trouver un accompagnement et une méthode qui s'adaptent à chaque démarche. L'objectif du CAP sera de définir avec les porteurs des projets :

- les professionnels qui accompagneront les porteurs des projets,
- l'approche à mettre en place (qualitative ou quantitative),
- les phases des différents projets,
- le calendrier du projet,
- le niveau de participation des citoyens

7. Moyens

Un cofinancement de la part de la(les) administration(s) porteuse(s) serait souhaitable. L'absence de ce cofinancement ne sera pas un critère excluant.

Règles d'éligibilité

Les candidats :

- répondent aux diverses préconisations énoncées précédemment ;
- permettent de développer des démarches de participation dans un cadre interministériel et partenarial ;
- présentent un dossier complet et remis avant la date de clôture fixée ;
- intègrent l'enjeu de pérennité de la dynamique de participation.

Critères d'évaluation des candidatures

- Précision du niveau d'implication des citoyens souhaitée
- Capacité du directeur du projet à garantir un portage du projet à haut niveau dans la durée
- Lien du sujet choisi à une politique prioritaire du gouvernement
- Qualité, créativité et potentiel d'innovation de la démarche
- Réplicabilité de la démarche et potentiel de transformation du projet
- Diversité des citoyens et d'acteurs impliqués
- Capacité à intégrer les contraintes du programme d'accompagnement
- Précision et clareté sur la prise en compte des résultats des démarches dans la décision publique
- La capacité à communiquer et à mobiliser le grand public afin d'assurer la faisabilité et la contuité des projets

Contenu du dossier de candidature

- **[Formulaire Démarches Simplifiées accessible sur ce lien](#)** dûment rempli
- Courriers de soutien signés par les représentants légaux des administrations porteuses
- Fiche d'engagement signée par les supérieurs hiérarchiques (N+1) des porteurs des projets

L'accompagnement du CAP

Le Centre à l'Appui de la Participation citoyenne, porté par Etat'LIN, le laboratoire d'innovation publique de l'État en Pays de la Loire, offrira aux porteurs des projets lauréats :

- un accompagnement adapté à chaque démarche avec des professionnels de la participation citoyenne
- une formation-action sur mesure afin de donner les clés aux porteurs des projets sur l'ingénierie de la participation et la mobilisation des publics
- des temps d'échanges interchamiers visant à appuyer les porteurs des projets tout au long des démarches et à faciliter la documentation du CAP